

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7335496301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7335496301>

Cette annonce a été mise en ligne le **18 juillet 2023** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

*SAS GOUHIER-BOISSET-PEAN-THOUROUDE &
FOUCAULT
Notaires associés
12 Rue de Caen BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
14740 THUE ET MUE*

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître David GOUHIER, notaire à Bretteville l'Orgueilleuse, commune déléguée de THUE ET MUE (14740), le 13 juillet 2023.

Dénomination : SCI LES LYS

Forme social : société civile immobilière

Siège social : ROTS (14740) 6 rue du Marais, LASSON

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 années

Capital social fixe : 1.000,00 EUR

Montant des apports en numéraire :

- Madame Otilie JOSSE a apporté la somme de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450,00 EUR).
- la société dénommée OTTILIECRE@TION a apporté la

somme de CINQUANTE EUROS (50,00 EUR),
- Monsieur Benoît ANFRAY a apporté la somme de CINQ
CENT EUROS (500,00 EUR).

Cession de parts et agrément :

- concernant les mutations entre vifs, toutes les cessions
de parts, quelle que soit la qualité du ou des
cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à
l'unanimité des associés.

- concernant les mutations par décès, tout ayant droit,
héritier ou légataire doit, pour devenir associé, obtenir
l'agrément de la collectivité des associés.

Gérant : Madame Otilie JOSSE demeurant à ROTS
(14740), 6 rue du Marais, LASSON.

La société sera immatriculée au RCS de CAEN.

Pour avis
Maître David GOUHIER

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

